

La région

# Érosion côtière : l'État est-il vraiment décidé à aider les communes ?

Jean-Denis Renard, [jd.renard@sudouest.fr](mailto:jd.renard@sudouest.fr)



*Le front de mer de Biscarrosse, dans les Landes. En première ligne, l'hôtel de la Plage et les villas jumelles, les bâtiments les plus menacés. ARCHIVES GUILLAUME BONNAUD / SO*

**L'État a-t-il l'intention de mettre la main à la poche pour financer la lutte contre le recul du trait de côte ? Christophe Béchu, le ministre de la Transition écologique, l'avait annoncé pour la loi de finances 2025. Bercy semble freiner des quatre fers**

C'était une information d'importance. Venu piloter la pelle mécanique qui démarrait la démolition de l'immeuble Le Signal, le 3 février 2023 à Soulac-sur-Mer (Gironde), Christophe Béchu, le

ministre de la Transition écologique, annonçait à « Sud Ouest » qu'une aide à la gestion de l'érosion marine allait être mise à l'étude. « Nous pouvons nous organiser pour anticiper des solutions d'évitement et réfléchir à un processus de financement et d'accompagnement des communes littorales, expliquait-il alors. L'objectif, c'est d'adopter et de voter un mécanisme dans le cadre de la loi de finances 2025. »

**« À court terme, aucun financement supplémentaire n'apparaît nécessaire » écrit le ministère**

## Les pistes recensées

Convaincue de la nécessité d'agir sur un sujet encalminé depuis des années, la députée girondine (Renaissance) Sophie Panonacle s'attelait au chantier au sein du Comité national du trait de côte (CNTC) qu'elle préside. Avec l'ambition de passer en revue toutes les pistes possibles avant l'échéance. Ce travail arrive à son terme. Le mois dernier, le CNTC a tenu une réunion sur le thème. Mais l'État est-il vraiment décidé à mettre en place une quelconque solidarité financière à destination des communes littorales dont le front de mer est avalé par les vagues ? Ceux qui se sont plongés dans le rapport annuel de la Cour des comptes, publié le 12 mars, peuvent entretenir un gros doute.

## La réponse cinglante de Bercy

Destinataire du document, le ministère de l'Économie et des Finances a fait part de ses observations, publiées en annexe. « À court terme, aucun financement supplémentaire n'apparaît nécessaire », écrit-il. Il renvoie les collectivités littorales concernées à la possibilité qui est la leur de lever la taxe existante, appelée gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, (Gemapi), qui est de la compétence des intercommunalités. En un paragraphe, le ministre biffe d'un trait de plume l'hypothèse privilégiée jusqu'à présent par Sophie Panonacle : la création d'un fonds dédié érosion, alimenté par une part modique des droits de mutation.

La députée du bassin d'Arcachon avait tenté de l'instaurer par le biais d'une proposition de loi qui n'est pas allée à son terme. Faute de soutien du gouvernement, qui s'était montré rétif à l'instauration de la moindre taxe, aussi modique soit-elle. Même cause, mêmes effets ? Le fonds érosion « serait contraire à l'objectif de rationalisation du paysage administratif et complexifierait la gestion du trait de côte », développe Bercy, qui conclut par un paragraphe quelque peu nébuleux sur « l'articulation entre financements publics et privés », avec la volonté manifeste « de renforcer la responsabilité des acteurs privés, informés et accompagnés ».

### Sophie Panonacle confiante

De son côté, Sophie Panonacle veut croire que ses efforts seront couronnés de succès. « Je ne suis pas inquiète. Le ministre Béchu a été clair : les moyens seront là. L'objectif est toujours d'atterrir pour le projet de loi de finances 2025 », répond-elle. Contactés, le cabinet de Christophe Béchu, celui du Bordelais Thomas Cazenave – le ministre délégué aux Comptes publics – et le service de presse de Bercy n'ont pas répondu.